



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 35
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de première convocation : 10/02/2022
Date de deuxième convocation : 17/02/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 07/03/2022

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 24 FEVRIER 2022**

Délibération n° DCS/2022/3

OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT QUATRE FEVRIER
Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire
Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la
présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce
conseil syndical fait suite au conseil syndical du 16 février 2022 qui ne s'est pas
tenu faute de quorum.**

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François,
FROGET Alain, IDELOVICI Richard représenté par CONTOZ Jean-François (pouvoir),
OSINGA Sandrine, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BERNARD Julie,
BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline représentée par ACHIN Richard (pouvoir),
BOYER Christophe, DABAT Marc, DUMAS Christian, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard représenté
par SARRAZIN Bruno (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, MOREL Christian,
PY Martine représentée par ROUSTANG Benoît (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland représenté par
BONNAFFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, ESTACHY Jean-François,
PONS Julien, SOLOMIAC Florence.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste représenté par
LAZARO Marie-Christine (pouvoir), LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel,
AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle,
COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir),
DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRIMAUD Roger, MULLER Christian, LAFONT Jean-Claude
suppléant de ODDOU Rémy.

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger,
BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José,
FRANCOU Jacques, GILARDEAU Christian, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel,
ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BEAUDOIN Gérard, BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, RAYNE Jean-Michel.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, GRENIER Maryvonne, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MOSTACHI Ginette, VAN WONTERGHEM Christian.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Yves BENOITS, Conseiller municipal de Barceillonnette
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Monsieur Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

- ✓ De délivrer aux agents du syndicat mixte, Pascal SAUTY, Simon GALLES, Lucile NIVOU, Dalila KERIOU, un ordre de mission permanent les autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain, notamment pour la participation à diverses réunions, séminaires, formations ;
- ✓ D'acter que les remboursements des frais de mission sont effectués selon le barème de la fonction publique territoriale ;
- ✓ D'acter la possibilité de recourir à une agence de location de voitures ou une agence de voyage pour l'organisation de certains déplacements/hébergements exigeants des réservations ou des avances de trésorerie importante, ou en cas de dépassement des forfaits du barème ci-dessus mentionné, notamment dans les grandes agglomérations.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la proposition du Président et le mandate pour signer tout acte administratif, comptable ou commercial inhérent à son application, dans le cadre des enveloppes votées au budget.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président
Benoît ROUSTANG

